

COLORATION DE FACADE : ATTRIBUTION DE SUBVENTION

VU la délibération en date du 25 septembre 1998 décidant l'attribution de subventions aux propriétaires qui s'inscrivent dans le projet de ravalement des façades en centre-ville avec les conseils du cabinet d'étude de coloration,

VU la demande de subvention reçue en mairie,

VU l'avis favorable de la commission « Commerce et Artisanat - Urbanisme réglementaire » en date du 29 novembre 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Jean-Luc MICHEL, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'accorder la subvention suivante :

- **220,97 €** à Monsieur Gilles MOUSTER qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son commerce situé 8, rue du Général Mangin, pour un montant de 1104,84 €.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 9 décembre 2016.

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le... 12 DEC. 2016
Et de la publication, le... 12 DEC. 2016...
Fait à Landivisiau, le... 9 DEC. 2016
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL